Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122515-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 16 décembre 2025

2025/12/16-15

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Déplacement de la limite d'agglomération : route de Pont-Aven	Nombre de présents	**26**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2025, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 16 décembre 2025 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE DUC Didier – BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUT Dominique – GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - DENIEL Baptiste - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique -– JESTIN Caroline - DAGORN Nicolas– PAUCHET Gérard – DADEN Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

JOULAIN Anita à TANGUY Michel
JOUSSET Nicolas à SELLIN Yannick
GALBRUN Karine à BELLEC Olivier

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

BRAESCU ANDRIEU Morgane

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122515-DE

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que considérant la nécessité d'améliorer la sécurité du carrefour menant à la ZA Les Pins, notamment par la réduction de la vitesse à 50 km/h, il est proposé de déplacer la limite d'agglomération de la RD 783 sur la route de Pont-Aven. Celle-ci serait avancée au point PR 26+0335.

Ce positionnement, déterminé en concertation avec les services départementaux, contribuera également à sécuriser le futur tourne-à-gauche prévu à cet endroit.

Un plan explicatif est joint en annexe à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le déplacement de la limite de l'agglomération de la route départementale 783 située sur la route de Pont-Aven et autorise le Maire à signer tout document en rapport avec cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 17 décembre 2025
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Finistère